

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	6 fr.	11 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CANORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CANORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'accord franco-allemand et la Commission du Sénat

Les graves problèmes de politique extérieure posés à l'occasion de l'accord du 4 novembre dernier, ne pouvaient manquer de s'imposer à l'attention clairvoyante et résolue des membres du Sénat.

La Haute Assemblée, depuis quelques années, a exercé de manière particulièrement heureuse, sur tous les points où l'orientation de notre politique générale était en question, les prérogatives que la constitution lui confère, de part à deux avec la Chambre des Députés.

Cette heureuse part prise par le Sénat aux travaux législatifs tient d'abord au mécanisme Constitutionnel lui-même, qui permet à la Haute Assemblée de se recueillir et de se documenter pendant que la discussion s'épuise à la Chambre, favorisant ainsi un second examen approfondi, après les résultats, assez fréquemment imparfaits d'une première étude plus hâtive et moins sérieuse.

L'influence croissante du Sénat sur nos résolutions politiques, tient encore et surtout peut-être à la qualité de personnalités par qui l'Assemblée lentement se transforme, au mieux des intérêts du régime, en une sorte d'Académie politique et technique, où viennent se rencontrer les chefs appréciés des gouvernements d'hier ou de demain.

L'intervention sénatoriale était d'autant plus attendue et escomptée à l'heure grave où nous sommes, qu'aux yeux des parlementaires éminents des deux Chambres, la discussion au Palais Bourbon, par un souci sans doute excusable de réserve diplomatique, n'avait pu aboutir à dissiper les ténèbres dont s'enveloppaient quelques-unes des circonstances essentielles à l'intelligence des actes et des faits.

Le Sénat, par l'organe de la Commission, s'est refusé à appliquer cette méthode discrète mais un peu sommaire, et il a décidé de s'éclairer sur les origines historiques et diplomatiques de l'accord franco-allemand.

Le discours prononcé à la Chambre par le Président du Conseil en réponse aux interpellateurs, à la fois séduisant, sobre et persuasif, n'avait cependant pas apaisé toute soif de connaître.

M. Caillaux en effet, suivant l'expression d'un journal allemand, avait fait exposé « objectif » de la politique marocaine suivie depuis quelques années. Il avait montré combien le régime international sorti des délibérations d'Algésiras répondait mal à nos légitimes ambitions dans l'Afrique du Nord et imposait à notre rêve quasi-séculaire de domination africaine l'antithèse d'une réalité humiliée.

Il avait rendu justice à l'effort tenté en 1909, par notre diplomatie pour améliorer l'acte d'Algésiras et préparer un retour à la domination française.

Mais, à son avis, l'acte de 1909, en progrès sur les résolutions de la Conférence, était d'application impossible, en ce que, nous mettant dans l'obligation d'agir, il nous était tout moyen d'action. L'éloquent et adroit orateur appuyait la formule de preuves administratives et financières qui produiraient à la Chambre un réel effet de persuasion.

Pour l'orateur du gouvernement, l'acte du 4 novembre 1911, consacrant la possibilité de l'établissement de notre protectorat au Maroc et levant l'hypothèque de fait prise par l'Allemagne dans le Souss, était l'aboutissement nécessaire et honorable de la politique suivie par les gouvernements antérieurs.

En insistant sur la continuité de cette politique, poursuivie en dépit des proconsulats éphémères, M. Caillaux, mettait en relief la grandeur de l'œuvre sortie des mains de nombreux ouvriers, et l'artisan quasi-anonyme se déroba un peu, dans le discours

ministériel, derrière le monument parachevé.

L'exposé objectif du ministre laissait donc peut-être un peu trop dans l'ombre la personnalité des ouvriers successifs de notre politique africaine.

L'on se demanda à la réflexion, si le cours des événements, présenté comme inexorable eût pu être différent, et l'un des principaux soucis de la Commission sénatoriale fut de connaître, dans un esprit d'équité, la part qui revient à chacun dans l'œuvre de l'accord.

Il serait téméraire d'interpréter trop résolument, dans un sens ou dans l'autre, les premiers résultats de ses travaux; mais il serait difficile de contester que les communications faites par le gouvernement à la Commission n'aient projeté quelque lumière sur certaines circonstances du traité demeurées obscures jusque-là.

Est-ce à dire que l'entretien de Kissingen, dont on a fait une arme habile contre le cabinet, fut d'une importance essentielle dans l'orientation de notre politique africaine, ou qu'il déterminait la préparation savamment brutale du geste d'Agadir ?

Ce sont là des opinions qui n'ont pas encore acquis la valeur de preuves, et M. Tardieu, dans sa remarquable campagne du « Temps » s'efforce d'établir que la vraie cause du geste d'Agadir, comme les vrais raisons de la continuité de notre politique, ne sont point dans la conversation de Kissingen, mais dans les faits qui la précèdent, dans les accords antérieurement signés avec d'autres puissances.

L'on oublie trop, à son avis, que l'expédition de Fez fut entreprise à côté de l'acte d'Algésiras et à côté de l'accord de 1909, que plus particulièrement en ce qui concerne cet accord, aucun des articles de son texte, ne nous reconnaissait explicitement les droits d'occupation militaire, qu'enfin les traités déjà signés avec l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie, inauguraient, voilà dix années, avec l'approbation du Parlement, la politique des compensations contre laquelle on s'élève aujourd'hui.

L'on pourrait, sinon objecter, au moins répondre à M. Tardieu, que l'accord de 1909, ne nous reconnaissait pas explicitement le droit d'occuper militairement le Maroc, mais qu'il ne nous en faisait pas défense expresse, et que la reconnaissance explicite de nos intérêts spéciaux au maintien de l'ordre dans l'Empire chérifien, la légitimité reconnue de notre collaboration au maintien de la paix au Maroc, permettaient de suppléer par une déduction interprétative qui n'avait rien d'audacieux au silence des textes relatif au droit d'occupation militaire.

L'on pourrait observer surtout, croyons-nous, que l'expédition de Fez fut présentée officiellement comme visant un but d'occupation temporaire, dont la durée serait mesurée par les nécessités mêmes de la tranquillité et de la sécurité dans la région occupée.

Et dès lors, se pose ici très précisément la question de savoir si l'attitude de notre ambassadeur à Kissingen, laissant le ministre Allemand affirmer que la « France demeurerait à Fez » sans opposer à cette assertion de protestation formelle, n'encouragea pas les desseins allemands relatifs aux demandes de compensations possibles, et aux moyens de les faire aboutir et ne fut pas l'occasion de ce changement de politique française en Afrique, consacré depuis par l'accord du 4 novembre.

Le rédacteur du « Temps » dans un souci fort louable d'ailleurs d'apologie gouvernementale, glisse un peu trop légèrement, à notre avis, sur cet important entretien de Kissingen.

Et s'il est vrai que notre ambassadeur, obéissant à des « suggestions » encore mal précisées, ait admis, avant Agadir, le principe des compensations, probablement congolaises, il y a là nous semble-t-il des raisons de plus en plus pressantes à affirmer que la « fatalité » accepta à Kissingen, l'aide

appréciable de M. Cambon et des ministres qui l'inspiraient.

Nous ne serions donc pas surpris que l'enquête de la Commission au Sénat parvint à établir que l'occupation de Fez, conçue d'abord comme temporaire, et les précédents de 1902 et 1904, par lesquels fut inaugurée la politique des compensations, n'ont pas été les seules causes de l'accord franco-allemand; qu'il y a eu, derrière les événements, les hommes qui les ont conduits ou modifiés, et que les intentions de part et d'autre avouées à Kissingen, eurent une part décisive aux changements survenus dans les directions de notre politique extérieure.

L'émotion qui accueillit spontanément les communications de M. de Selves, à la Commission du Sénat, nous paraît donc, à la réflexion, légitime.

Les révélations ne portent aucune atteinte au traité et n'infligent rien les mérites qu'on lui attribue.

Mais elles établissent sans doute, et la chose est d'importance, que la fatalité seule n'a pas ici joué, et qu'un retrait possible ou promis de nos troupes de Fez, eût permis un changement moins radical dans l'évolution de notre politique.

Ces révélations ne permettent pas de comparer et de juger deux politiques; elles sont en voie d'établir que deux politiques, l'ancienne et la nouvelle, étaient possibles et qu'il y eût une minute, à Kissingen, où l'ambassadeur français, choisis, en toute liberté, entre la politique de l'accord de 1909 et celle du protectorat à compensations.

Salomon BACH.

INFORMATIONS

Les élections sénatoriales

100 sièges à pourvoir. — Série A : France, 93 ; Algérie, 1 ; colonies, 2. Hors série : Gironde, 1 ; Loire, 1 ; Seine-Inférieure, 2. Total 100.

Sénateurs sortants : 7 réactionnaires, 27 progressistes, 12 républicains de gauche ; 52 radicaux et radicaux-socialistes, 2 républicains-socialistes. Total, 100.

Sénateurs élus : Réactionnaires : Premier tour, 5 ; total, 5 ; en moins, 2.

Progressistes : Premier tour, 21 ; troisième tour, 23 ; en moins, 4.

Républicains de gauche : Premier tour, 13 ; deuxième tour, 5 ; troisième tour, 2 ; total, 20 ; en plus, 8.

Radicaux et radicaux-socialistes : Premier tour, 31 ; deuxième tour, 9 ; troisième tour, 8 ; total, 48 ; en moins, 4.

Républicains socialistes : Premier tour, 1 ; deuxième tour, 2 ; troisième tour, 1 ; total, 4 ; en plus, 2.

Sénateurs élus au premier tour, 71 ; au deuxième tour, 16 ; au troisième tour 13. Total, 100.

Les élections d'hier donnent un gain de 8 sièges aux républicains, à savoir : Eure-et-Loir, 2 ; Doubs, 1 ; Aveyron, 1 ; Finistère, 2 ; Hautes-Alpes, 1 ; Cantal, 1, ce qui constitue, avec un siège perdu dans la Charente, un gain net de 7 sièges à leur profit.

Les députés devenus sénateurs

Circonscriptions législatives représentées par les députés élus sénateurs :

Ain : M. Bollet, radical (Trévoux).

Alpes (Basses) : M. Perchot, radical (Castellane).

Alpes (Hautes) : M. Blanc, républicain de gauche (Gap).

Ardennes : M. Hubert, radical (Vouziers).

Aude : M. Dujardin-Beaumez, radical (Limoux).

Aveyron : M. Monsservin, progressiste (Rodez première).

Bouches-du-Rhône : M. Pelletan, radical-socialiste (Aix deuxième).

Charente-Inférieure : M. Fèveillaud, radical (Saint-Jean-d'Angély).

Creuse : M. Simonet, radical-socialiste (Aubusson).

Dordogne: M. de La Batut, républicain de gauche (Bergerac première).

Eure-et-Loir : M. Lhopiteau, républicain de gauche (Chartres première) ; M. Baudet, radical (Châteaudun).

Finistère : M. Hémon, Union républicaine (Quimper troisième).

Alger : M. Colin, républicain de gauche (Alger première).

Gironde : M. Chastenet, républicain de gauche (Libourne deuxième).

Loire : M. Morel, radical (Roanne deuxième).

Seine-Inférieure : M. Brindeau, progressiste (Le Havre deuxième) ; M. Quesnel, progressiste (Yvetot).

A Marseille

A l'issue du troisième tour de scrutin, M. Masclé qui fut battu par 204 voix contre 210 à M. Puges, a déclaré qu'il avait l'intention de déposer une protestation contre cette élection.

Après le second tour, M. Masclé ayant été par erreur, déclaré élu, le président dit aux délégués sénatoriaux qu'ils pouvaient se retirer et lorsqu'on s'aperçut de l'erreur, plusieurs d'entre eux, ceux de la circonscription d'Aix principalement, étaient déjà partis; ils ne purent donc prendre part au troisième tour.

En outre, un bulletin aurait été déposé dans l'urne après la fermeture du scrutin.

Discours de M. Caillaux

A la veille de la reprise des travaux parlementaires, le président du conseil a tenu à marquer l'œuvre accomplie dans la dernière session, et à préciser le programme dont la réalisation s'impose au Sénat et à la Chambre, et en tête duquel il place la réforme électorale.

C'est dans un discours prononcé au banquet de la Ligue des Bleus de Normandie que le président du conseil a fait cet exposé.

Le président du conseil a rappelé d'abord que lorsque le ministère s'est formé, à la fin du mois de juin, le budget n'était pas encore voté, et qu'on pouvait légitimement appréhender que ce retard excessif n'eût sa répercussion sur les sessions ultérieures.

« Le budget de l'exercice 1912 est aujourd'hui voté par la Chambre des députés. La loi de finances, qui sera promulguée très probablement, je peux même dire à coup sûr, — confiant que je suis dans l'esprit de méthode du Sénat et dans la vigilance qu'il a toujours apportée à la conduite des finances publiques, — avant la fin de février, contient une réforme d'une haute portée sociale, l'amélioration de la loi des retraites ouvrières et paysannes par l'abaissement de l'âge à soixante ans et par la majoration des allocations de l'Etat.

« Enfin, les deux Assemblées ont rendu définitifs une série de projets ou propositions de loi qui ont pu passer inaperçus du public, mais dont il m'appartient, au moins pour les principaux d'entre eux, de préciser les mérites et de souligner l'importance. »

Le président du conseil examine rapidement ces projets ou propositions de loi.

Le président du conseil, revenant à la formule qu'il avait donnée dans son discours de Saint-Calais, dit :

« Messieurs, je m'excuse d'avoir procédé à la façon quelque peu sèche d'une table des matières. Le souci de ménager vos instants et la spécialité du sujet que je tenais à traiter m'y ont contraint.

« Mais je me résumerai, et me dispenserai de toute énumération nouvelle en vous disant que le gouvernement conviera les Chambres à la réalisation d'une politique « nationale » Assurer plus complètement la défense et par suite la sécurité du pays, consolider nos administrations, y faire régner du haut en bas de l'échelle la discipline et l'ordre, en complétant par la loi ce que nous nous efforçons d'assurer déjà par une méthode administrative, faite de fermeté patiente et continue ; réformer pour une plus complète dignité de vie de tous : telle est, à notre sens, l'œuvre à poursuivre.

« Nous chercherons à y relier un programme d'action économique, dont

nous avons l'intention d'entreprendre immédiatement l'étude, et qui tendra à remettre au point, à rajeunir l'outillage de notre pays. A ces fins, nous nous efforcerons de dériver son épargne vers l'extension de ses ports, de ses voies navigables, vers l'amélioration de son réseau ferré. Car, s'il faut se réjouir à de nombreux points de vue de l'utilité des placements à l'extérieur, qui ont fait de ce pays le commanditaire du progrès dans le monde, il convient de réagir dans quelque mesure contre une disproportion qu'on serait tenté de laisser s'établir entre ces placements et les emplois de capitaux à l'intérieur. Il faut que, sans contrarier violemment un mouvement d'expansion qui est dans la nature des choses, toutes les forces productives du pays, par une de ces « harmonies » que chérissait et que préconisait l'ancienne école, collaborent étroitement à son développement et à sa prospérité. »

Le président du conseil a terminé par un appel à la concorde et à la discipline entre républicains.

Le président du conseil a été vivement applaudi.

Le rendement des impôts

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts pour le mois de décembre 1911.

Les recouvrements effectués se sont élevés à 314.892.600 fr., accusant une plus-value de 15.403.300 fr., par rapport aux évaluations budgétaires, et une moins-value de 15.613.900 fr., par rapport aux recouvrements effectués en décembre 1910.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur l'enregistrement, 2.543.800 fr. ; l'impôt de 4 % sur les valeurs mobilières, 819.000 fr. ; les douanes, 2.873.600 fr. ; les contributions indirectes, 6.042.000 fr. ; les huiles minérales, 48.000 fr. ; les sucres, 884.000 fr. ; les contributions indirectes (monopoles), 519.000 fr. ; les postes, 2.601.200 fr. ; les télégraphes, 193.500 fr. ; les téléphones, 322.900 fr. ; produits de diverses exploitations, 104.800 fr.

Il y a moins-value sur le timbre, 699.500 fr. ; l'impôt sur les opérations de bourse, 70.500 fr. ; les sels, 267.000 contributions pour travaux télégraphiques, 111.500 fr.

Par rapport aux recouvrements effectués en décembre 1910, il y a plus-value sur l'impôt sur les opérations de bourse, 86.000 fr. ; l'impôt de 4 % sur les valeurs mobilières, 584.000 fr. ; les contributions indirectes, 2.309.000 fr. ; les huiles minérales, 51.000 fr. ; les contributions indirectes (monopoles), 1.208.000 fr. ; les postes, 988.100 fr. ; les télégraphes, 56.800 fr. ; les téléphones, 740.300 fr. ; produits de diverses exploitations, 10.700 fr.

Il y a moins-value sur l'enregistrement, 974.000 fr. ; le timbre, 1.291.500 fr. ; les douanes, 18.016.000 fr. ; les sels, 151.000 fr. ; les sucres, 233.000 fr. ; les contributions pour travaux télégraphiques, 988.300 fr.

Pendant l'année 1911, les plus-values se sont élevées à 323.518.400 fr. ; par rapport aux évaluations budgétaires, et à 387.526.200 fr. par rapport aux recouvrements effectués en 1910.

L'agitation ouvrière en Angleterre

Les journaux déclarent que le vote des mineurs de Grande-Bretagne, la semaine prochaine, sera presque unanime en faveur de la déclaration de la grève le 1^{er} mars, afin d'établir le principe en minimum des salaires.

Le député travailliste gallois Abraham, dans une lettre à la presse, avertit, les travailleurs que cette grève qui intéresserait un million d'hommes, serait une calamité.

Il déclare que les pertes subies seraient graves et que les grèves précédentes seraient infimes, comparées à la plus grande lutte que le pays ait jamais vue. Ce serait une grande occasion pour l'industrie du charbon des Etats-Unis d'importer en Grande-Bretagne.

Un meeting des employés de la Thames Iron Works a rejeté la proposition de travailler 53 heures par semaine au lieu de 48, pour obtenir le

contrat de construction de deux croiseurs.

Le bruit court qu'une campagne sera commencée en faveur de la semaine de 48 heures dans l'industrie de construction des navires pour tout le pays.

D'autre part, la question des certificats menace de provoquer la grève sur plusieurs chantiers de la côte nord-est.

Au Maroc

Une reconnaissance

Une reconnaissance partie en canot automobile de Mehedija pour remonter le cours du Sebou, est arrivée jusqu'à Hadjer Ouakaf, ayant trouvé partout un fond d'1^m20 pendant la saison des pluies.

La guerre d'Orient

On ne connaît rien d'une circulaire du grand vizir, exprimant la conviction de la conclusion prochaine de la paix.

La circulaire du grand vizir du 2 janvier, annonçant sa nomination aux autorités provinciales, contenait les conseils habituels relatifs à la bonne expédition des affaires, au maintien de l'ordre et à la concorde entre les éléments de la population. Dans les cercles diplomatiques bien informés, on dément les bruits de la conclusion prochaine de la paix.

Suivant une communication officiellement autorisée, on dément catégoriquement les bruits de paix que les Italiens lancent tendancieusement.

Dans les milieux officiels, en raison de la situation militaire particulièrement satisfaisante des provinces ottomanes de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque, ainsi que de l'héroïque défense organisée par les ottomans, on n'est nullement disposé à entamer des pourparlers sur la base des prétentions avancées par l'Italie.

Les dépenses de guerre

Le ministre du Trésor, M. Tadesco, a déposé sur le bureau de la Chambre italienne, des notes sur les conditions du budget. Relativement aux charges de la guerre, il écrit :

« Aux dépenses de caractère normal s'ajoutent actuellement celles extraordinaires pour l'entreprise que le peuple a saluée par un applaudissement sincère et par des manifestations d'enthousiasme pour les braves matelots et soldats, et de confiance dans les destinées des nouvelles terres italiennes.

« Cependant, les dépenses de la guerre, ainsi que M. le président du Conseil l'affirma en plein et ferme accord avec tout le Cabinet, ne pourront ni ne devront suspendre ou même ralentir l'exécution des réformes pour le développement de la vie nationale, et les budgets de prévision communiqués à la Chambre, contiennent toutes les augmentations de dépenses délibérées, y compris 33 millions pour l'instruction primaire et plus de 9 millions pour les travaux publics, sans que l'équilibre du budget soit aucunement changé.

« Pour faire face aux charges exceptionnelles de la guerre, sont suffisants les reliquats actifs des exercices passés, le reliquat prévu pour l'exercice en cours et une partie des moyens ordinaires de trésorerie qui sont actuellement disponibles pour des sommes non inférieures à 800 millions. »

En Chine

L'action des puissances

Aujourd'hui, les puissances ont occupé la voie ferrée de Pékin à la mer en conformité d'un plan récemment élaboré.

Cette manifestation satisfait les colonies étrangères, bien que l'occupation ne soit que temporaire.

Européens massacrés

Le courrier de Chine arrivé par la voie sibérienne publie les dépêches suivantes :

On a commencé à recevoir à Pékin les premières lettres non censurées. Il en résulte que huit européens ont été massacrés dans le Chan-Si, que les missions ont été attaquées et qu'elles sont toujours en danger.

Les européens, au surplus, ne peuvent fuir, car les routes sont infestées de brigands qui pillent, dévalisent et tuent sans qu'aucune autorité puisse les maintenir.

Les banques ont été mises à sac. Suivant les renseignements donnés par les missionnaires catholiques, vingt mille Mandchous ont été massacrés.

Les missionnaires protestants croient que le nombre de ces victimes n'a été que de 8.000. Les communications avec le Kansou sont entièrement coupées.

On croit que les Mahométans marchent sur le Chen-Si.

Petites Nouvelles

Sept maisons ont été détruites, à Cruet (Chambéry), par un incendie dont les causes sont inconnues. Une trentaine de personnes sont sans abri.

Une collision s'est produite samedi soir à huit heures au pont des Coquetiers, à Bondy, entre les trains 535 et 535 bis, sur la voie unique qui relie Noisy-le-Sec à Gargan. Deux wagons de voyageurs et deux fourgons ont été complètement brisés. Il y a neuf morts et seize blessés.

Le tribunal correctionnel de Châlons-sur-Marne vient de condamner, dans un huis-clos rigoureux, à deux ans d'emprisonnement pour espionnage, un nommé Robert Lebrecht, originaire de Strasbourg. Il avait été arrêté en juin dernier, au camp de Châlons.

Deux noyés, ainsi que de nombreuses épaves, venant d'être trouvés à la côte, on suppose qu'un naufrage vient d'avoir lieu. Des papiers de bord trouvés sur la plage de Sauzas, ayant appartenu au vapeur « Espana », font croire que ce navire se serait perdu corps et biens dans la nuit du 6 au 7 courant, en vue de nos côtes.

M. Emile Dubonnet a quitté Lamothé-Breuil dimanche dans la nuit, à bord d'un sphérique de 2.200 mètres cubes, dans le but de tenter le record du monde de distance qui appartient à M. de La Vaulx (1.925 kilomètres, 11 octobre 1909).

M. Dupont accompagnait M. Dubonnet. Tous deux avaient à bord des vivres pour plusieurs jours.

CHRONIQUE LOCALE

Les Élections Sénatoriales

Les résultats des élections sénatoriales sont bons. 8 sièges ont été enlevés à la réaction, à savoir : Eure-et-Loir, 2 ; Doubs, 1 ; Finistère, 2 ; Hautes-Alpes, 1 ; Aveyron, 1 ; Cantal, 1. 1 siège perdu dans la Charente ramène à 7 le nombre des sièges gagnés par les républicains.

Ce sont les progressistes et les conservateurs surtout qui ont subi l'échec.

Néanmoins, la situation des partis au Luxembourg n'est guère changée. La consultation de dimanche n'a pas été un succès complet pour tel ou tel groupe de gauche, car ni radicaux, ni républicains de gauche, ni socialistes ne retirent de la lutte des avantages personnels considérables.

Tous ces groupes politiques con-

servent à peu près leurs positions et seuls les partis de droite perdent du terrain.

Mais le fait à souligner, c'est que la réaction est battue dans ses fiefs réputés jusqu'à ce jour imprenables.

C'est donc comme une nouvelle poussée républicaine qui vient de se produire dans le pays, parmi les électeurs du suffrage restreint.

Le parti républicain a le droit de se réjouir de la consultation électorale de dimanche.

Cette consultation est en effet, une réponse nette aux prophètes de droite qui annoncent tous les jours la fin du régime et l'arrivée prochaine du Roy Sauveur !

Ce n'est pas aujourd'hui que l'on constatera un recul de l'idée républicaine en France : les résultats de dimanche le disent hautement, comme dans 3 mois le diront les résultats des élections municipales.

L. B.

Perception

Nous apprenons avec plaisir que M. Suquet, professeur à l'École Normale de Cahors, est nommé à la perception de Saint-Thibéry (Hérault), 1^{re} classe, en résidence à Pézenas.

Cette nomination sera accueillie favorablement par les nombreux amis que M. Suquet compte à Cahors.

M. Suquet, qui a 25 ans de services dans l'enseignement supérieur et qui depuis 12 ans, occupe les fonctions d'économiste à l'École Normale de Cahors, est un maître de premier ordre auquel ses chefs n'ont que des éloges à adresser.

Membre du Conseil municipal de Cahors depuis 6 ans, M. Suquet en remplissait à chaque séance les fonctions de secrétaire : ses collègues le chargèrent souvent de l'étude des principales questions dont il était le rapporteur intelligent et consciencieux.

C'est avec regret que ses nombreux amis, bien qu'ils soient heureux de sa nomination, le verront partir de Cahors.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

M. Frayssi, instituteur adjoint à l'École primaire supérieure de Montcuq est nommé percepteur de 4^e classe (candidature exceptionnelle) à Clairvaux (Aveyron).

Nos félicitations.

Postes et Télégraphes

Mlle Cazamé, dame employée à la direction de la Seine, est nommée receveuse des Postes à Montcuq.

Ponts et Chaussées

M. Rouchayrols, commis des ponts et chaussées dans le Lot, est nommé agent voyer à Catus.

Contributions indirectes

Par arrêté préfectoral, M. Ortalo Louis receveur ruraliste à Cajarc, est nommé débitant de poudre de chasse dans cette localité.

Travaux publics

M. Caillé, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, attaché dans le département du Lot au service du contrôle de l'exploitation du chemin de fer d'Orléans est en congé de 2 mois pour raisons de santé.

L'intérim du service de M. Caillé sera assuré pendant la durée du congé par MM. Bouché et Bernard, sous-ingénieurs.

Conseil de préfecture

Le Conseil de préfecture du Lot se réunira Vendredi 19 janvier à 2 heures de l'après-midi.

Remise de décoration

Mardi à 2 heures a eu lieu sur la place d'Armes, devant le monument de Gambetta la remise de la Croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. Michel, le sympathique chef de musique du 7^e d'infanterie.

Après le salut au drapeau M. le colonel Reibell a remis la décoration et donné l'accolade, aux applaudissements d'un nombreux public à M. Michel.

M. le colonel a présenté à M. le capitaine Roi nouvellement promu les hommes de la 12^e compagnie, et M. le commandant de Chaunac a présenté à M. le lieutenant Carrière de Castelnaud, nouvellement nommé à Cahors les hommes de la 6^e compagnie.

Deux défilés ont clôturé cette cérémonie militaire qui à 2 heures 1/2 était terminée.

Commission Sanitaire

La Commission Sanitaire se réunira mercredi 10 janvier à 10 heures du matin dans une des salles de la Préfecture.

LE CHATEAU DE RASSIELS EFFONDRE

Dimanche matin, vers 10 heures, le fils Duran, ayant entendu pendant la nuit tomber des pierres et des plâtras sur les appartements, était monté au galeas du Château de Rassiels où il habite avec sa famille, pour examiner l'état des lieux.

Mais peu après, on l'entendit crier à sa famille : « Fuyez du côté du midi : le côté ouest de la maison va tomber, la toiture va céder. »

Affolés, la mère, la grand-mère, se précipitèrent dans un placard en emmenant leur fillette âgée de 10 ans, et en emportant le berceau dans lequel se trouvait un petit enfant de 6 mois.

Ces 4 personnes étaient à peine garées, que la toiture s'effondra avec fracas, et que les murs du côté ouest tombèrent. Malheureusement la nièce de Duran, Mlle Filhol, âgée de 18 ans, qui s'était enfoncée par la porte, fut prise sous un amas de décombres.

M. Rigal, propriétaire d'une partie du château assistait effrayé à cette catastrophe, mais n'écoulant que son courage, il s'élança, au secours de la jeune fille et des personnes enfermées dans la maison.

En dépit du danger, au milieu des blocs de pierre qui, à tout moment, se détachaient, il souleva les décombres et parvint à en retirer la jeune fille qui reçut les soins de quelques habitants accourus. Puis, M. Rigal pénétra dans la maison, arriva au placard, dégagna les personnes qui y étaient enfermées et emporta le berceau où se trouvait le bébé.

Ce ne fut pas sans difficulté que M. Rigal parvint à sauver le bébé : par deux fois, il faillit tomber et la chute aurait été épouvantable, les décombres formant une masse de plus de dix mètres de hauteur.

M. Rigal mérite de vives félicitations qui ne lui furent pas du reste, ménagées par les habitants de Traspoux, témoins de son courage et de son dévouement.

Mlle Filhol a reçu les soins de M. le docteur Mendailles, son état est grave. La jeune fille souffre de nombreuses et fortes contusions.

MANUFACTURES DE L'ETAT

Un concours (programme n° 1) pour le recrutement du personnel admissible aux emplois supérieurs de la Culture et de la Comptabilité dans les Manufactures aura lieu vers le mois de Mai 1912. Les jeunes gens qui désirent s'y présenter devront se faire inscrire avant le 2 Mars 1912 dans les bureaux de l'une des Directions sises à Alger, Béthune, Bordeaux, Cahors, Chambéry, Châteauroux, Dieppe, Di-

jon, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris (Reuilly), Périgueux, Riom, Tonnes, Toulouse et Vesoul.

Les demandes d'inscription devront être accompagnées des pièces suivantes :

1° Un extrait légalisé de l'acte de naissance constatant que le postulant est français ou naturalisé et qu'il aura au 1^{er} Novembre de l'année du Concours 20 ans au moins et 26 ans au plus ;

2° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le Maire de sa commune ;

3° Un certificat de libération ou d'exemption du service de l'armée active ;

4° Le diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire, ou à défaut un certificat d'admissibilité à l'École Polytechnique ou une pièce authentique constatant que le postulant a été classé dans les 150 premiers sur la liste d'admissibilité à l'École navale.

5° Un certificat légalisé d'un médecin assermenté constatant que le postulant n'a aucun vice de constitution ni aucune infirmité qui le rendrait impropre à un service actif.

Des exemplaires du programme sont déposés dans les bureaux des Chefs de service en résidence dans les villes sus-indiquées où seront passés les examens écrits. Quant aux épreuves orales, elles auront lieu dans les localités qui seront désignées ultérieurement. Un avis spécial adressé aux candidats admis à ces épreuves leur indiquera la ville où ils doivent se rendre ainsi que le lieu, le jour et l'heure fixés pour l'examen.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU LOT

Réunion du 3 janvier 1912

PRÉSIDENT DE M. DELBREIL, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Étaient présents : MM. Delbreil, D' Aymard, Rigal, Baux, Andurand, Raynal, Capmas, Carriol, Vidal, Alphonse, Dalet, Pouzet, Quercy, Brunet, Martin (Espère), Ilbert, Bénays, Combes.

Excusé : M. Boy.

M. le D^r Aymard donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Ce procès-verbal est adopté sans observations.

M. le D^r Aymard propose d'organiser un service de consultations gratuites au point de vue droit rural et hygiène.

Les questions d'intérêt général seraient insérées au Bulletin et celles plus personnelles seraient adressées à l'intéressé moyennant un timbre pour réponse.

Cette proposition est adoptée.

MM. Cels propriétaire à Figeac ; Boutaric, propriétaire à Figeac, Sales, propriétaire à Saint-Félix ; Mages, propriétaire à Bédour ; Poujade, à St-Cirgues ; Pradelles, à Faycelles ; Roques, jardinier à Figeac sont admis membres de la Société.

MM. Larrive, négociant à Cahors et Burc, propriétaire à Bagat, demandent à faire partie de la Société.

Aux termes du Règlement, il sera statué sur l'admission de ces membres à la prochaine séance.

M. le Président annonce que M. Tuzet, inspecteur de la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans, se propose de faire une série de conférences sur la taille des arbres fruitiers.

M. le Président donne lecture d'un vœu émis par un certain nombre d'habitants de la commune de Luzech demandant la création du Crédit à long terme dans notre département.

Ce vœu sera remis au Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

M. le Président rappelle ensuite que les concours de Figeac et de Cahors ont été fixés au 14 janvier et au 1^{er} février. Il fait connaître les démarches qu'il a faites pour l'organisation d'un concours identique dans l'arrondissement de Gourdon.

Au sujet de la question de l'enseignement agricole, M. le Président donne lecture d'une note annonçant que la Commission mixte nommée par les Ministres de l'Instruction publique et de l'Agriculture a tenu plusieurs séances et a pris des résolutions qui recevront leur application dans le courant de l'année sur l'enseignement agricole dans les écoles primaires, dans les écoles normales,

l'institution de cours temporaires d'hiver et de cours de perfectionnement.

Déjà diverses associations, telle l'Union garonnaise des Syndicats agricoles, ont pu créer dans certaines écoles des examens et délivrer des certificats d'études agricoles à de nombreux élèves.

M. Raynal estime qu'il y aurait lieu de demander aux communes des subventions pour la création de petits champs d'expériences dirigés par l'instituteur.

M. le Président rappelle ensuite que la Société d'Agriculture émit un vœu dans lequel elle demandait au Conseil Général d'étudier la question des niagars électriques et d'accorder une subvention aux communes qui voudraient faire cette installation.

Il estime qu'il y aura lieu de renouveler ce vœu à la prochaine session.

Reprenant l'importante question de la création d'un herd-book de nos races ovines traitée à l'une de nos dernières séances, M. le Président fait ressortir les efforts faits dans certains contrées pour avoir des animaux d'élite et fait connaître les résultats obtenus.

Il démontre qu'en présence de l'important intérêt de l'agriculture à faire de l'élevage, il n'y a pas à hésiter à suivre l'exemple des contrées qui ont obtenu des résultats si complets.

Il est proposé d'arriver à la création de ces herd-book, en demandant aux associations des départements voisins d'agrandir leurs régions, après entente entre les services techniques de l'agriculture des départements intéressés, de créer une organisation identique à celle qui fonctionne dans les départements de Tarn-et-Garonne et de Lot-et-Garonne pour la race Garonnaise.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir charger le Bureau de développer à M. le Préfet l'objet de cette organisation et de faire les démarches nécessaires.

Cette proposition est adoptée.

M. le Président rappelle ensuite que la Société a émis un vœu demandant au Conseil général l'organisation dans notre département d'une Ecole Ménagère d'Agriculture, identique à celles qui fonctionnent dans certains départements voisins.

Il y aura lieu, dit M. le Président, de demander de nouveau au Conseil général de poursuivre la création de cette institution.

La Société émet ensuite un vœu priant l'Administration de bien vouloir faire connaître par des dépêches claires l'importance des crues et l'heure aussi approximative que possible dans toutes les communes riveraines.

La séance est ensuite levée.

Classe 1902

Samedi soir, à 7 heures, a eu lieu ainsi que nous l'avions annoncé, la réunion des hommes de la classe 1902, en vue de l'organisation d'un banquet.

De nombreux adhérents avaient répondu à l'appel.

Il s'est formé le bureau de la façon suivante :

Président : M. Jacques Belot, receveur de l'enregistrement.

Vice-présidents : MM. Trubert, industriel, Marre, avocat.

Secrétaire : M. Gambert.

Trésorier : M. Vidallac.

La date du banquet qui aura lieu à l'hôtel Blanchés, est fixée au 20 janvier.

Adressez les adhésions à M. Vidallac, sellier, Boulevard Gambetta.

Société de Pisciculture du Lot

L'Assemblée générale des membres de la Société de Pisciculture, aura lieu le lundi 15 janvier 1912 à 8 heures et demie précises, à l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour :

Compte rendu du trésorier. Renouvellement du Bureau. Questions diverses.

Stade Cadurcien

Les membres du Stade Cadurcien sont priés d'assister à l'Assemblée générale de la Société qui aura lieu le vendredi 12 janvier, à huit heures et demie, au Siège du Club, café de Bordeaux.

Le Président, CHAREIRE.

Foot-ball rugby

Jeudi prochain, à 2 heures, le 7^e de ligne rencontrera en un match comptant pour le Championnat militaire, le 20^e de ligne de Montauban. Il est inutile d'insister sur l'importance de cette rencontre, qui aura lieu par n'importe quel temps, et à laquelle voudra assister le Tout-Cahors sportif. L'excellente musique du 7^e prêtera son concours et jouera les meilleurs morceaux de son répertoire.

Voici la composition de l'équipe du 7^e :

Loubères, Loubères, Cabassi, Delmas (cap.), Capelle.

Alba, Durand, Barreau, Gayerie, Sevin, Lassave, Rouch, Camps, Cassagnes, Eycheune.

Le match qui devait se disputer dimanche dernier entre le Stade Cadurcien (1) et le Stade Aurillacois (1) a dû être remis à une date ultérieure, l'état du terrain rendant le jeu impossible.

La crue du Lot

Samedi et dimanche les eaux du Lot ont considérablement grossi : elles s'élevaient à 4 mètres 50 au-dessus de l'étiage.

La plus forte crue a été constatée lundi matin à 11 heures, elle s'élevait à 6 mètres 40. En 1906 les eaux s'élevaient à 6 mètres 35.

Les faubourgs de St-Georges et de Cabesut étaient recouverts d'eau ; un service de bateaux était organisé dans les rues de ces faubourgs.

Les eaux ont considérablement baissé dès lundi soir.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 8 janvier

COUPS ET BLESSURES

Pierre Relhié, 51 ans, cultivateur à Maxou, est prévenu d'avoir coupé des arbres chez M. Marrou, propriétaire audit lieu, lui causant ainsi un certain préjudice, et, d'autre part, d'avoir, le 24 août dernier, frappé et blessé M. François Lemozy, 68 ans, métayer aux Tuileries, commune de Maxou, qu'il accusait à tort d'avoir blessé un agneau lui appartenant.

Le tribunal condamne par défaut Relhié à trois mois de prison avec sursis.

CHASSE SANS PERMIS

Plusieurs chasseurs qui ont chassé sans permis, sont condamnés à 25 fr. d'amende.

THEATRE DE CAHORS

Depuis que les jolies gravures de la si célèbre **VEUVE JOYEUSE** ont paru sur nos murs, tout le monde parle de la sensationnelle représentation que va donner au théâtre de notre ville, jeudi prochain, l'excellente compagnie Albert CHARTIER.

Partout où la tournée est passée, son succès fut triomphal et si grand que nombre de spectateurs n'ont pu trouver de place.

On ne sait ce qu'on doit le plus admirer : l'interprétation superbe, la musique ensorcelante, les costumes splendides ou les ballets, dansés avec tant de grâce originale par les jolies Girls, engagées spécialement pour la tournée.

Rapport de M. H. Tuzet

au Congrès d'arboriculture fruitière

LE COMMERCE DE LA PRUNE

Commerce d'importation et d'exportation (Suite)

« Notre récolte est, pour cette année, tellement infime que les maisons qui ne feront pas cette importation n'ouvriront pour ainsi dire pas leurs ateliers et réduiront ainsi leur personnel au chômage. »

« Les maisons qui se sont livrées, cette année, à l'importation des prunes étrangères en sacs avaient donc ce double objectif :

1° Assurer le travail dans leurs ateliers et mettre ainsi leur personnel à l'abri d'un chômage qui eût été, cette année, particulièrement pénible. »

CHAPITRE XII

JULIA EST FIXÉE SUR LA NATURE DU POISON

Le docteur vint à midi voir son malade. En quittant la chambre, il rencontra Julia qui l'attendait devant la porte de son appartement.

Elle fit signe au médecin d'entrer dans son joli salon. Un petit chevalier portatif était installé sur une table, avec une boîte de couleurs ouverte, une palette, et un paquet de brosses, comme si Julia eût été en train de peindre.

Au milieu des couleurs et des brosses, il y avait une petite fiole remplie d'un liquide incolore, mais ne portant aucune étiquette.

(A suivre).

FEUILLETON DU Journal du Lot 116

LE Secret du Banquier

PAR MISS M.-E. BRADDON

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE X

UNE DÉCOUVERTE ALARMANTE

Il se peut que ce soit quelque chose d'inoffensif, après tout. Oh ! quel bonheur ! Quel heureux soulagement pour les tortures insupportables qu'endure mon esprit !... Et pourtant, je n'ose l'espérer... Je ne puis oublier le visage de mon père lorsqu'il me regardait aujourd'hui ; il était si sombre, si livide, si semblable à celui d'un assassin !

Pendant que Julia s'abandonnait à son chagrin, le banquier se promenait dans la salle à manger, agité par de terribles craintes, des craintes qu'il n'avait pas encore connues jusque là. La conduite de sa fille l'avait affecté plus douloureusement que tout ce qui lui était arrivé depuis longtemps.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'agence Havas.

Aurait-elle des soupçons ?... Bah ! c'est impossible ! Les soupçons peuvent naître ailleurs, mais non pas là ; ils ne peuvent germer dans son esprit. Elle est innocente et confiante comme un enfant.

Il repassait les événements de la dernière nuit et il ne pouvait trouver ni une faute, ni une conséquence dans son œuvre horrible. Tout avait été trop bien calculé, tout s'était accompli trop heureusement et à une heure où Julia devait être dans sa chambre et profondément endormie.

Elle ne pouvait rien savoir, c'était impossible.

— Je comprends tout, — se dit le banquier. — Elle a conçu de l'amour pour ce Lionel et il lui a révélé son véritable nom, il lui a conté l'histoire de mes torts envers sa mère ! Un peu rassuré par cette pensée, Godwin montait et descendait la salle spacieuse, s'attendant à chaque instant à entendre la porte s'ouvrir. Il attendait l'arrivée de la personne qui viendrait lui annoncer la mort de Lionel.

Mais la porte restait close, personne ne venait. Un superbe déjeuner restait intact sur la table où brillaient les porcelaines aux riches couleurs de Worcester, de l'antique vaisselle plate, un appétissant jambon, un pâté à la croûte dorée dont la muraille avait été décorée d'ornements en re-

lief dus à la main habile de quelque Bienvenuto de la pâtisserie et qui aurait été un magnifique sujet d'étude pour un peintre de nature morte. Le pauvre, parfois porte envie au riche ; il n'est que trop naturel que l'indigent se plaigne et murmure contre le luxe qui se prodigue dans la demeure d'un millionnaire et qu'il ait peine à reconnaître la loi d'harmonie qui permet qu'un homme possède une demi-douzaine de maisons de campagne, un rendez-vous de chasse en Ecosse et une maison d'habitation dans Park Lane, tandis qu'un autre des enfants des hommes le regarde le visage hagard, assis par terre, ses maigres coudes appuyés sur ses genoux osseux, quand le travail lui manque. Pourtant, si l'être le plus pauvre de toute l'Angleterre avait jeté un coup d'œil dans cette salle splendide, et qu'il eût observé la sombre figure de Rupert Godwin, il se serait redressé dans ses haillons en contemplant la misère d'un méchant entouré de toute la richesse et de toutes les splendeurs d'un prince.

Nul ne venait dire les terribles paroles qui annoncent une mort. Et cependant, l'heure à laquelle Lionel devait prendre sa potion était passée depuis longtemps.

Vingt fois, Godwin avait regardé sa montre. A la fin, il ne put supporter plus longtemps cette incertitude. Il quitta la salle à manger, monta l'escalier, et se dirigea directement vers la chambre de Lionel.

Il s'attendait à voir le visage du mort immobile dans cette chambre plongée dans l'obscurité. Mais les rideaux n'étaient pas fermés, les fenêtres étaient ouvertes, et l'air embaumé du matin soufflait dans la chambre. Lionel était étendu dans son lit, les yeux fixés sur la porte. Il se souleva dans son lit lorsque le banquier entra, et ses yeux brûlants s'arrêtèrent sur Godwin.

— Le meurtrier de mon père !... — s'écria-t-il en désignant celui qui entra. — Le meurtrier de mon père !... Rupert Godwin !...

— Mme Beckson était assise auprès du lit ; elle avait pris une tasse de thé très fort et elle était remise jusqu'à un certain point des effets du puissant narcotique qui lui avait été donné par le banquier, quoiqu'elle souffrit encore de la tête et qu'elle éprouvât un engourdissement qu'elle arrivait difficilement à secouer.

Rien ne saurait rendre l'étonnement du banquier en trouvant sa victime encore vivante, encore pleine de vigueur et capable de dénoncer et de proclamer son crime.

Il regarda les bouteilles qui étaient sur la table, près du lit.

La bouteille qu'il avait préparée était vide.

— Qui a fait prendre au malade sa potion ? — demanda-t-il.

— C'est moi, — répondit Mme Beckson.

— Il l'a prise tranquillement ?

— Oh ! oui, monsieur. Malgré ses divagations sur son délire, il prend toujours ses drogues assez

2° Garder le contact avec leur clientèle qu'ils approvisionnent de prunes étrangères à défaut de prunes françaises.

« Une abstention d'une année, — jusqu'à la récolte prochaine — eût été fâcheuse et préjudiciable et pourrait avoir pour conséquence de livrer cette clientèle aux offres envahissantes des Havrais, des Allemands même (puisque des maisons de Hambourg ont fait, cette année, des ventes à Paris), enfin aux offres directes de la Californie elle-même. »

« L'abstention des maisons du Lot-et-Garonne n'aurait donc pas empêché la concurrence qu'on leur reproche de faire. Cette concurrence se fût exercée seulement au profit de Maisons étrangères ou du Havre devenus depuis quelques années, nos rivaux. »

« L'initiative prise par les maisons de Bordeaux et du Lot-et-Garonne ne saurait donc être blâmée, au contraire. »

« Enfin on sera peut-être étonné d'apprendre que l'hygiène elle-même trouvera son compte dans cette opération. »

« En effet, on ignore généralement que les prunes préparées en Californie y subissent une sorte de préparation chimique — trempage et teinture — qui a pour résultat de paralyser les effets bienfaisants de cet aliment. »

« Nos laboratoires officiels ne paraissent pas s'être émus jusqu'ici de cette préparation qu'ils ne manqueraient sans doute pas d'interdire à nos producteurs français s'ils s'avisèrent d'en faire autant ! »

« Aussi les importateurs de prunes de Californie en sacs, qui n'ignoraient pas cet inconvénient, ont-ils eu soin de ne recevoir que des fruits non préparés, non trempés, des fruits absolument naturels, qu'ils préparent ensuite ici avec leurs procédés ordinaires. Ils peuvent livrer ainsi à leur clientèle un aliment sain. »

« Enfin il nous reste à examiner un autre aspect de la question : les producteurs du Lot-et-Garonne, dont un Syndicat cherche évidemment à éveiller les craintes, vont-ils se trouver lésés par cette importation ? »

« Nous n'hésitons pas à répondre : Non ! »

« En une année de pénurie, la hausse des prix est logique et légitime afin que le producteur trouve dans un prix meilleur une compensation à la quantité qui manque ; mais encore faut-il que la loi de l'offre et de la demande ne se trouve pas faussée et qu'un affolement irréflecti pousse les prix à des limites excessives. Il faut que les producteurs sachent bien que nous ne sommes plus seuls dans le monde à produire des prunes, que même notre pays n'arrive plus qu'en troisième rang pour l'importance de sa production ; que nous avons, par conséquent, à compter avec une concurrence étrangère qui rend impossibles les prix excessifs. Aussi quand on voit, comme cette année, pratiquer sur nos marchés des prix rendus plus anormaux encore par la défectuosité du produit, il faut que le producteur sache bien que ce n'est pas la clientèle d'Europe ou de France — le consommateur en un mot — qui paie ces prix, mais uniquement des vendeurs du Lot-et-Garonne, des compatriotes par conséquent, des revendeurs, qui se couvrent à perte de ventes imprudemment faites à découvert. »

« Le pays ne gagne donc rien en réalité puisque les uns perdent ce que les autres gagnent et il en résulte un trouble préjudiciable à tous, aux revendeurs eux-mêmes, que la fièvre saisit, qui se laissent entraîner trop loin, et perdent ensuite sur un stock payé trop cher, car ils n'ont plus le sentiment et le contrôle des besoins réels. »

« Il y a donc intérêt pour tous à normaliser les prix, à faire cesser l'entraînement souvent aveugle qui trouble le commerce des prunes et en a fait un jeu de la spéculation, plus nuisible que profitable. »

« L'importation des prunes étrangères, quand les prunes françaises manquent, doit servir de martingale et de contre-poids pour ramener les prix vers la normale et atténuer les écarts de la spéculation. »

« Nous défendons donc cette importation. Nous réclamerons pour elle la liberté dont jouissent les autres articles étrangers : Conserves de sardines, saindoux, huiles, salaisons, pour ne parler que des articles d'alimentation. »

« Nous défendons cette importation contre les attaques d'un Syndicat qui paraît mal éclairé sur les nécessités actuelles et qui voudrait nous condamner à l'immobilité et nous faire perdre ainsi des avantages chèrement acquis. »

« Nous voulons vivre, travailler, ouvrir nos ateliers en dépit des mauvaises récoltes, occuper notre personnel qui ne peut chômer sans souffrir. »

« Nous voulons conserver notre clientèle et la disputer aux entreprises des Havrais et des Hambourgeois. »

« Nous voulons maintenir le mouvement dans notre port de Bordeaux et sur nos voies ferrées. »

« Nous voulons défendre nos marchés du Lot-et-Garonne contre un entraînement irréflecti qui lui serait fatal. »

« Voilà le programme du groupe qui s'est formé, sans animosité, dans un sentiment de défense et de liberté ; mais qui entend opposer énergiquement son action et son influence à celles du Syndicat de Ville-neuve et à son programme stérile. »

« Nous nous unissons et nous nous solidarisons dans ce but que nous jugeons être loyal, sain et productif ! »

Enfin, pour bien fixer l'opinion sur cette question, ne serait-il pas à propos de signaler que certains produits d'alimentation que les fluctuations de la production obligent d'importer ne sont pas l'objet de mesures spéciales.

En 1907, les importations de porcs vivants ont été 20 fois plus fortes que la normale, celle du saindoux, cinq fois plus forte, celle des œufs a atteint 37.600.000 francs, les beurres ont augmenté d'un quart, celle du froment a doublé, celle du maïs a augmenté d'un quart, celle des pommes de terre d'un tiers, en 1908 les huiles d'olives importées ont augmenté d'un tiers et nous pourrions multiplier les cas de même nature.

Un des personnages les plus en vue de notre époque, je cite Monsieur le Président Loubet, a dit, parlant de certaines lois agricoles, qu'elles n'étaient pas toujours préparées avec tous les soins désirables et que pour son compte on lui en avait fait signer pendant son septennat qui n'étaient pas toujours pratiquement applicables.

Vous le voyez, à l'heure actuelle avec l'apreté des concurrences, il faut d'autres décisions que celles dont l'objet est limité à satisfaire des intérêts particuliers. A discuter fraudes, délimitations et restrictions nous avons donné à l'étranger une assez mauvaise impression de notre Commerce.

Ce Congrès pourrait sans doute y songer et prendre une saine décision.

« Nos laboratoires officiels ne paraissent pas s'être émus jusqu'ici de cette préparation qu'ils ne manqueraient sans doute pas d'interdire à nos producteurs français s'ils s'avisèrent d'en faire autant ! »

« Aussi les importateurs de prunes de Californie en sacs, qui n'ignoraient pas cet inconvénient, ont-ils eu soin de ne recevoir que des fruits non préparés, non trempés, des fruits absolument naturels, qu'ils préparent ensuite ici avec leurs procédés ordinaires. Ils peuvent livrer ainsi à leur clientèle un aliment sain. »

« Enfin il nous reste à examiner un autre aspect de la question : les producteurs du Lot-et-Garonne, dont un Syndicat cherche évidemment à éveiller les craintes, vont-ils se trouver lésés par cette importation ? »

« Nous n'hésitons pas à répondre : Non ! »

« En une année de pénurie, la hausse des prix est logique et légitime afin que le producteur trouve dans un prix meilleur une compensation à la quantité qui manque ; mais encore faut-il que la loi de l'offre et de la demande ne se trouve pas faussée et qu'un affolement irréflecti pousse les prix à des limites excessives. Il faut que les producteurs sachent bien que nous ne sommes plus seuls dans le monde à produire des prunes, que même notre pays n'arrive plus qu'en troisième rang pour l'importance de sa production ; que nous avons, par conséquent, à compter avec une concurrence étrangère qui rend impossibles les prix excessifs. Aussi quand on voit, comme cette année, pratiquer sur nos marchés des prix rendus plus anormaux encore par la défectuosité du produit, il faut que le producteur sache bien que ce n'est pas la clientèle d'Europe ou de France — le consommateur en un mot — qui paie ces prix, mais uniquement des vendeurs du Lot-et-Garonne, des compatriotes par conséquent, des revendeurs, qui se couvrent à perte de ventes imprudemment faites à découvert. »

« Le pays ne gagne donc rien en réalité puisque les uns perdent ce que les autres gagnent et il en résulte un trouble préjudiciable à tous, aux revendeurs eux-mêmes, que la fièvre saisit, qui se laissent entraîner trop loin, et perdent ensuite sur un stock payé trop cher, car ils n'ont plus le sentiment et le contrôle des besoins réels. »

« Il y a donc intérêt pour tous à normaliser les prix, à faire cesser l'entraînement souvent aveugle qui trouble le commerce des prunes et en a fait un jeu de la spéculation, plus nuisible que profitable. »

« L'importation des prunes étrangères, quand les prunes françaises manquent, doit servir de martingale et de contre-poids pour ramener les prix vers la normale et atténuer les écarts de la spéculation. »

« Nous défendons donc cette importation. Nous réclamerons pour elle la liberté dont jouissent les autres articles étrangers : Conserves de sardines, saindoux, huiles, salaisons, pour ne parler que des articles d'alimentation. »

« Nous défendons cette importation contre les attaques d'un Syndicat qui paraît mal éclairé sur les nécessités actuelles et qui voudrait nous condamner à l'immobilité et nous faire perdre ainsi des avantages chèrement acquis. »

« Nous voulons vivre, travailler, ouvrir nos ateliers en dépit des mauvaises récoltes, occuper notre personnel qui ne peut chômer sans souffrir. »

« Nous voulons conserver notre clientèle et la disputer aux entreprises des Havrais et des Hambourgeois. »

« Nous voulons maintenir le mouvement dans notre port de Bordeaux et sur nos voies ferrées. »

« Nous voulons défendre nos marchés du Lot-et-Garonne contre un entraînement irréflecti qui lui serait fatal. »

et les exposants n'auront rien à verser pour prendre part à ces expositions.

Donelle

Crue du Lot. — Les pluies torrentielles de ces jours derniers ont amené une crue formidable de la rivière, supérieure encore à celle déjà célèbre de 1906. Beaucoup d'habitations sont cernées par les eaux ; les caves, les granges, les étables sont envahies par les flots ; il est impossible d'accéder à la mairie, à la poste, à l'église, autrement qu'en bateau. La scierie Bonal n'est plus qu'une île et a perdu de nombreuses pièces de bois.

Accident. — Au village de Rassiels, le vieux château s'est effondré en partie. Une jeune fille, prise sous les débris, a reçu de nombreuses contusions et a un bras fracturé. Toutefois on ne croit pas ses jours en danger.

Soturac

Un cadavre dans le Lot. — Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, un cadavre a été retiré du Lot samedi matin.

On crut tout d'abord à un crime, car un fil de fer était enroulé autour du corps. M. le docteur Valat a procédé à l'autopsie, mais il n'a pu conclure à un crime.

Le cadavre n'a pas été encore identifié, le parquet a ouvert une enquête, mais on croit que le corps vient de l'Aveyron ou de la Lozère.

Dans tous les cas, on ne signale aucune disparition dans notre département ; or le corps paraît avoir séjourné pendant près de 3 semaines dans l'eau.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 6 janvier. — Jean Brostet, 34 ans, crasotier à Bretenoux, 50 fr. d'amende par défaut, pour vol d'effets ; une condamnation à 10 fr. pour infraction à la police des chemins de fer ; une condamnation à 16 francs pour chasse sans permis.

Transport de justice. — Vendredi après-midi, MM. Dubouch, procureur de la République ; Foulquier, juge d'instruction ; Cassagne, commis-greffier, accompagnés de M. Brugel, médecin légiste, se sont transportés à Cognac pour instruire une affaire de coups et blessures qui s'est déroulée dans cette commune entre les nommés Auriaac et Frédéric Jauliac, de Laurettes. A la suite d'une question d'intérêts, ce dernier a reçu dans la figure deux balles de revolver, l'une qui pénétra à gauche du nez et ressortit à droite de la bouche l'autre qui lui brisa quatre ou cinq dents. Le blessé est soigné à l'auberge Cussonnac. Sa vie n'est pas en danger. Le coupable a été laissé en liberté.

Linac

Fièvre aohéuse. — La fièvre aohéuse a fait son apparition dans notre commune, ainsi que dans quelques communes voisines.

On nous a déjà signalé plusieurs cas. Ces cas ne sont heureusement pas graves, et si les propriétaires prennent les précautions nécessaires, l'épidémie sera vite arrêtée.

Bretenoux

Notre foire de janvier. — Les pluies ayant cessé, le temps froid qui sévit favoriserait notre prochaine foire si renommée par son marché aux porcs gras. Ce marché sera, ce mois-ci, approvisionné avec abondance. L'épidémie de fièvre aohéuse ayant complètement disparu, dans toute la région, le marché aux bêtes à cornes sera également bien pourvu. Comme les années précédentes, notre foire du 16 janvier sera très grande : acheteurs et vendeurs y trouveront leur bénéfice.

Cajarc

Répartiteurs. — Par arrêté de M. le sous-préfet en date du 30 décembre 1911, sont nommés pour remplir les fonctions de répartiteurs titulaires dans la commune de Cajarc, conjointement avec le maire et l'adjoint :

Pour la commune : MM. Clément Lespinas, Joseph Bramel, Marc Calmettes. Forains : MM. Pierre Laubard, de Larnagol ; Jean Agrech fils, de Saint-Chels.

Sont nommés pour remplir les fonctions de répartiteurs suppléants pour 1912 dans la susdite commune : MM. Ferdinand Albert, de Gaillac-Cajarc ; Armand Lagarrigue, de Naudy, et Jean Louis Masbou, du Verdier.

Forains : MM. Jean Bonnet, de Saint-Chels, et Jean Lacam fils, de Cadriac.

Assier

La société musicale. — Notre société l'Avenir assierois est en pleine voie de progrès. Quoique cette dernière ne compte guère que deux ans d'existence, les quelques concerts qu'elle a donnés ont rempli d'enthousiasme nos habitants. Il y a eu quelques démissions parmi les membres excédentaires, ce qui a pas mal affaibli notre nombre. Malgré cela, nos répétitions se poursuivent sans relâche et la société sortira le 13 février avec un programme tout à fait nouveau.

Saint-Céré

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni vendredi dernier. Quinze conseillers assistent à la séance.

M. le président expose que la perception des droits de place sous la halle n'ayant pu être adjugée, faute de soumissionnaire, le 12 novembre et le 17 décembre, sur la mise à prix de 250 fr., M. Judeau, ancien adjudicataire, offre de prendre la perception de ces droits, moyennant le paiement à la ville d'une redevance annuelle de 350 fr. pour trois années consécutives, à dater du 6 janvier courant. Le Conseil accepte cette proposition.

Le Conseil accepte comme fossyeur, M. Ruscassie, menuisier. Il procède ensuite à la révision du tarif au cimetière et décide de porter de 3 à 5 fr. le prix du creusement des fossés des personnes au-dessus de six ans et de 2 à 3 fr. les fossés des enfants au-dessous de cet âge. Le fossyeur continuera à inhumer gratuitement les hospitalisés.

Comme suite à la délibération du Conseil municipal, tendant au maintien de la station d'étalons à Saint-Céré, avec envoi de chevaux postiers bretons, M. le président donne lecture de deux lettres de M. le directeur du dépôt de Villeneuve, qui répond aux démarches qui ont été faites auprès de lui.

Dans une première lettre, en date du 14 décembre dernier, M. le directeur expose à M. le maire qu'il ne possède pour le moment que deux postiers bretons, l'un est affecté à une station de Lot-et-Garonne, l'autre est à Figeac ; il lui est impossible, à son grand regret, dit-il, de pouvoir supprimer ces chevaux des stations où ils sont pour les mettre à Saint-Céré ; toutefois, il promet pour 1913, une station composée de chevaux tels que nous les demandons, c'est-à-dire avec au moins un postier breton ; il se propose en attendant, de supprimer la station en 1912, étant donné, dit-il, qu'en 1911, cette station n'a eu que 13 juments et que les chevaux que l'on pourrait y envoyer en 1912, seront plus utiles ailleurs.

Sur les nouvelles instances de M. le maire, M. le directeur a répondu par la lettre dont la teneur suit :

« Monsieur le maire,

« Puisque vous tenez absolument à conserver votre station en 1912, bien que je ne puisse pas vous donner les états que vous désirez, je compte vous envoyer deux reproducteurs qui me paraissent avoir le plus de chances d'être bien accueillis des éleveurs de votre région. L'un d'eux est un trotteur du Cantal, grand, étoffé, le second, est un anglo-arabe de pur sang très râblé et très de terre. »

« J'espère qu'on leur fera un meilleur accueil qu'à ceux de l'an dernier. Je suis heureux, toutefois, de pouvoir vous donner satisfaction dans la mesure de mes moyens. »

« Recevez etc. »

Sur la proposition de M. le président, le Conseil remercie MM. Loubet, sénateur, et Bécays, député, qui sur sa demande, ont bien voulu faire auprès de M. le ministre de l'Agriculture, les démarches qui ont abouti au maintien de notre station d'étalons, laquelle sera sous peu, nous l'espérons, composée de chevaux postiers qui donneront satisfaction aux éleveurs. Le bail du local de cette station sera renouvelé pour trois nouvelles années.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Pour les pauvres. — La Compagnie d'Orléans vient de faire remettre au Maire de la ville de Gourdon une somme de 125 francs pour être versée au bureau de bienfaisance.

Octrois. — Les recettes de l'octroi pendant le mois de décembre ont été de 2.750 fr. 09. Le total des produits de l'année est de 409 fr. 77 en excédent sur l'année précédente.

Mouvement de la population. — Il a été enregistré pendant l'année 1911, dans la commune de Gourdon : 69 naissances, 35 mariages et 121 décès, dont 17 étrangers à la commune.

Etat civil de décembre. — Naissances : deux garçons et une fille.

Décès : Marguerite Massol, 78 ans, veuve Villard, rue de l'Épingleur. — Catherine Montel, 68 ans, veuve Fabre, hospice. — Catherine Coste, 75 ans, veuve Courtiol à Réal. — Marie Boudoie, 68 ans, veuve Ruamp, à Roy. — Françoise Selves, 77 ans, veuve Tillot, rue Bertrand-de-Gourdon. — Marie Bouygues, 70 ans, veuve Castanet, à Costeraste. — Marie Briat, 81 ans, veuve Tray, hospice. — Guillaume Cantarel, 56 ans, hospice.

Marché aux noix. — A peu près nul. Contrarié d'ailleurs par un temps affreux, et, en outre, lundi prochain grande foire.

Le sac de 90 litres valait de 16 à 20 fr. Les cerceaux ont été payés 95 fr. en baisse de 5 fr. par 50 kilos, sur le marché précédent. Huilerie, 30 à 40 fr. les 50 kilos.

Labastide-Murat

Secours mutuels. — Dimanche 7 janvier a eu lieu la réunion trimestrielle de la société de secours mutuels.

Au début, on procède à l'élection du président. M. Jean Latour, conseiller de préfecture, est élu président de la société par 41 voix contre 30 à M. de Camy, en remplacement de M. Brugalières, décédé.

Est attribuée ensuite une allocation de pension M. Pierre Vaysières est désigné.

M. Gard est admis comme membre participant.

Une demande de membre participant de M. Vidieu, du Garribou, est rejetée par ce fait que le demandeur est domicilié à plus de 1.500 mètres de la localité.

Trois membres honoraires, MM. Frédéric Alayrac, Jean Brugalières et Flaujac font leur rentrée à la société.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Commissariat de police

M. Peyssou, commissaire de police à Fumel, est nommé en la même qualité à Verneuil (Eure).

Nos félicitations à M. Peyssou pour l'avancement qu'il obtient.

ANÉMIE GUÉRISON RADICALE et INFALIBILE en 20 JOURS
PALES COULEURS par l'ÉLIXIR ou la CONFITURE
FLUEURS BLANCHES
NEURASTHÉNIE, CROISSANCE de S^t VINCENT de PAUL
CONVALESCENCES très rapides. LES SEULS AUTORISÉS SPÉCIALEMENT
Produits de S^t Vincent de Paul, 2, Rue de Valenciennes, Paris. Téléphone : 511. Les quatre : 40 fr. Imprimé France.
à CAHORS, Ph^o de la CROIX-ROUGE — FOURNIE, G^o Ph^o MODÈRE

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE
Sommaire de la 204^e livraison
(6 Janvier 1912)

Disparu ! Histoire d'un enfant perdu, par Albert Cim. — Le manoir de cristal, par J. Freneau. — Écoliers de toutes couleurs, par B. de Ribemont. — Le Commerce et l'industrie de l'ivoire, chasses de grèves, par Edmond Renoir. — Le vol du diamant rouge, par M^{me} Blanche Gérard-Le Texier.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Union postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LECTURES POUR TOUS

Comment sont distribués nos lettres du jour de l'an, quelle besogne formidable représente le tri de l'énorme courrier que reçoit à cette époque les Parisiens, c'est ce que nous apprenons un curieux article contenu dans le numéro de janvier des Lectures pour tous.

Non content d'initier son public à toutes les curiosités de la vie moderne, de suivre l'actualité par le texte et l'illustration, la célèbre revue — dont l'année complète forme le plus magnifique volume d'étranges — fait encore une large place aux reconstitutions dramatiques, aux œuvres d'imagination qui émeuvent ou séduisent.

On aura une idée de sa variété en lisant le sommaire complet du numéro de janvier :

Le Fils du Ciel aux prises avec la Révolution. — Quand le cœur a parlé, nouvelle, par Colette Yver. — Le règne de l'apâche. — La comédie des aliments. — Un mari par procuration, roman. — Le modiste de la Reine. — L'ami de nos frères infirmes : Saint-François d'Assise et ses peintres. — Cent ans de lutte contre le feu. — Paris reçoit deux millions de lettres par jour.

A CAHORS AUSSI

Les mêmes preuves faciles à contrôler sont à la portée de tous, dans toute notre région.

Le 25 Janvier 1907, Mme Vve Balaguérie, 3 rue de l'Hôtel-de-Ville, à Cahors, nous disait : « Voilà une vingtaine d'années que j'étais atteinte de sciatique ; à certains moments la souffrance me paralysait la jambe gauche. Je ne pouvais plus bouger, et tout travail me devenait impossible. Lors d'une forte crise, je pris des Pilules Foster. Au bout d'une semaine, mes douleurs étaient déjà moins vives, mes jambes paraissaient moins lourdes, je n'avais plus de vertiges. Un mois après je pouvais me mouvoir plus facilement, et j'étais plus à l'aise. »

Le 13 Octobre 1909, Mme Vve Balaguérie ajoute : « Je suis toujours très contente des Pilules Foster. Depuis près de trois ans, je suis plus souple, plus alerte, et le bien-être qu'elles m'ont procuré n'a fait que s'accroître. »

Les Pilules Foster sont souveraines contre toutes les affections des reins et de la vessie et leurs conséquences, telles que : mal de dos, rhumatisme, goutte, sciatique, névralgies, raideur des muscles et articulations, teint jaune, nervosité, acréte et appauvrissement du sang, battements de cœur, oppression étourdissements, abatement général, incontinence, insuffisance, et rétention d'urine.

Toutes pharmacies. (Exiger la signature « James Foster »). 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris.

FORCE VIRE retrouvée à tout âge par la méthode scientifique et infatigable de D^r ORLHINY, 20, rue Richer, Paris. Efficacité garantie. Jamais d'insuccès. Notice explicative gratuite et franco sur demande.

SITUATIONS D'AVENIR

Les jeunes gens, jeunes filles et adultes qui se destinent aux affaires : Commerce, Industrie, Banque, s'y feront rapidement de belles situations s'ils sont munis des connaissances pratiques indispensables : Langues, Sténographie, Dactylographie, Droit, Commerce, Comptabilité, etc. Ils les acquerront à bref délai et à peu de frais s'ils s'adressent à l'École Pigier, subventionnée de l'Etat, fondée en 1880, boulevard Poissonnière, 49, ou aux succursales : Hommes, rue de Rivoli, 63 ; Dames, rue Saint-Denis, 5 ; — Internat, rue de Turenne, 23, Paris. — Succursales : Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Le Mans, etc.

Cours le jour, le soir et par Correspondance. Demander la Liste des Situations D 4910. PLACEMENT GRATUIT DES ÉLÈVES.

Par Correspondance : Préparation aux Brevets Élémentaire, Supérieur, et aux Baccalauréats, École Pigier, 53, Rue de Rivoli, Paris.

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie — Appareillage — Sonneries
Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

Entretien et réparations

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien

9, Rue du Lycée, 9 — Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous nos travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 87

LA HERNIE et les Déplacements des Organes

La HERNIE est une infirmité gênante et douloureuse qui, mal contenue, peut entraîner des complications graves, souvent de nature à mettre en danger la vie des personnes qui en sont atteintes.

La première des précautions à prendre pour éviter tous ces dangers, c'est de choisir un Bandage bien approprié à la nature de la Hernie et de l'appliquer convenablement.

Aussi les Hernieux torturés par de mauvais Bandages appliqués sans discernement, ou découragés par les promesses charlatanesques des spécialistes qui les exploitent, ont-ils intérêt à s'accorder leur confiance qu'à des maisons sérieuses où ils pourront trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qui souffrent de Hernies, Efforts, Descentes, etc., etc., qu'ils trouveront à la :

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

Boulevard Gambetta. — CAHORS

un grand choix de Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse et d'appareils perfectionnés pour le soulagement immédiat et la guérison absolue et définitive de leur infirmité. (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes, varices).

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 8 janvier 1912.
Le marché continue à faire preuve d'assez bonnes dispositions. La tendance est ferme mais les affaires demeurent calmes.

La Rente française est bien tenue à 94,70.

L'Extérieure espagnole se traite à 94,50, l'Italien à 100, le Portugais à 68,40 et le Turc à 91,60. Le russe 3 0/0 1891 finit à 83,95, le 1896 à 83,05, le 5 0/0 1906 à 105,35 et le 4 1/2 1909 à 103,35.

Dans le compartiment des établissements de crédit, la Banque de Paris est à 1798, le Comptoir d'Épargne à 932, le Crédit Lyonnais à 1540 et la Société Générale à 826.

Le Banco di Roma se négocie à 114,50. Les chemins français s'inscrivent, le Lyon à 1231, l'Est à 935, le Midi à 1077 et l'Orléans à 1273.

L'obligation Argentine Union Railway 5 0/0 cote 449. Non seulement la ligne principale qui mesure 170 kilomètres environ et va de San Nicolas à Arenas par Pergamino et Rogas, dessert une des régions les plus riches et les plus fertiles de la Province de Buenos-Ayres, mais elle a pour tête de ligne le Port de San Nicolas, qui sera bientôt l'un des mieux outillés de la République Argentine.

LA PHOSPHODE
est le Reconstituant et le Dépuratif le

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du vingt-neuf décembre mil neuf cent onze,

Il a été extrait ce qui suit :
« Le Tribunal déclare le sieur Léon COSSÉ, fils, machines agricoles, demeurant à Prayssac, en état de faillite ;

« Fixe provisoirement au onze décembre mil neuf cent onze la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de sa faillite ;

« Délivre au failli un sauf-conduit provisoire à charge par lui de déposer au Greffe dans la huitaine de la signification du présent jugement, son bilan et la liste de ses créanciers ;

« Ordonne l'apposition des scellés à son domicile et partout où besoin sera, conformément à l'article quatre cent cinquante-huit du Code de Commerce ;

« Nomme Monsieur LASSERRE, l'un de Messieurs les Juges, Juge Commissaire et Monsieur L. ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, syndic provisoire, pour gérer et administrer la dite faillite sous la surveillance de Monsieur le Juge Commissaire. »

Pour extrait conforme :
Le Greffier du tribunal, E. MANEYROL.

NOTA. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du vingt-neuf décembre mil neuf cent onze,

Il a été extrait ce qui suit :
« Le Tribunal déclare le sieur Fabien COSSÉ, père, machines agricoles, demeurant à Prayssac, en état de faillite ;

« Fixe provisoirement au onze décembre mil neuf cent onze la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de sa faillite ;

« Délivre au failli un sauf-conduit provisoire à charge par lui de déposer au Greffe, dans la huitaine de la signification du présent jugement son bilan et la liste de ses créanciers ;

« Ordonne l'apposition des scellés à son domicile et partout où besoin sera, conformément à l'article quatre cent cinquante-huit du Code de Commerce ;

« Nomme Monsieur LASSERRE, l'un de Messieurs les Juges, Juge Commissaire, et Monsieur L. ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, syndic provisoire, pour gérer et administrer la dite faillite sous

« la surveillance de Monsieur le Juge Commissaire. »

Pour extrait certifié conforme :

Le Greffier du tribunal, E. MANEYROL.

NOTA. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

Chemin de Fer d'Orléans

L'HIVER AUX PYRÉNÉES A LA CÔTE D'ARGENT ET AU ROUSSILLON

Il est délivré dans toutes les gares du Réseau d'Orléans et dans ses bureaux de ville à Paris des billets d'aller et retour de toutes classes à prix très réduits valables 33 jours, et prolongeables moyennant supplément pour les stations hivernales des Pyrénées, de la Côte d'Argent et du Roussillon : Pau, Biarritz, St-Jean-de-Luz, Arcachon, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Quotidiennement cinq trains rapides ou express dans chaque sens entre Paris et Pau-Biarritz, composés de grandes et belles voitures à bogies et intercirculation. Trajet en 12 heures environ. Dans les trains de nuit, wagons-lits du dernier confort avec salons-lits, lits ordinaires et couchettes.

Pour les relations avec le Roussillon, via Montauban-Toulouse ou vice-versa, voitures de luxe comprenant des salons-lits, lits-toilette et couchettes et voitures mixtes de 1^{re} et 2^{me} classes à couloir entre Paris-Quai d'Orsay et Port-Bou ; entre Paris-Quai d'Orsay et Villefranche-Vernet-les-Bains, voitures directes 1^{re} et 2^e classes, à couloir avec compartiments lits-toilette et couchettes.

Billets d'Aller et Retour individuels et de famille pour les stations thermales et estivales des Pyrénées, du Golfe de Gascogne et du Roussillon.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Cambo, Salies-de-Béarn, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux Chaudes), Lourdes, Pierrefitte-Nestales, (Cauterets, Luz-St-Sauveur), Bagnères-de-Bigorre, Luchon, Ax-les-Thermes, Axat (Aude), Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, etc...

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année à toutes les gares de son réseau, pour les stations thermales et estivales du Midi :

1^o Des Billets d'aller et retour individuels avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2^o Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes, sous condition d'effectuer

un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours

à compter du jour de départ, ce jour compris, avec faculté de prolongation.

PRÊT Argent sur signature. Long terme. Discretion. SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, 83, rue Lafayette, Paris (30^e année). — Ne pas confondre.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT

La Royale de France

Incendie, Accidents, Grêle, Bétail, etc., 65, rue de Rivoli, Paris, terminant organisation, accepterait Directeurs dans les départements où elle n'est pas représentée. Fixe et commissions.

BANQUE CHAREIRE & C^{ie}

Société en Commandite au Capital de 4 Millions de Francs

Siège Social : CAHORS, rue Fénélon, 8

AGENCES :

PARIS, 7, rue Drouot

Bayonne. Saumur. Beaugé. Beaulieu. Caylus. Lafrançaise. Bourgueil. Montauban. Saint-Céré. Jarzé. Belfort. Caussade. Gourdon. Langeais.

Localités du Département du Lot visitées périodiquement :

Figeac, Gramat, Martel, Castelnau Souillac, Prayssac, Montcuq, Salviac

ADRESSES TÉLÉGRAPHIQUES :

CHAREBANK

à Paris : CHAREBANK BOURSE PARIS

NUMÉROS TÉLÉPHONIQUES :

Cahors : 45 — Paris : 1^{re} ligne : 313-23 2^e ligne : 326-66 — Montauban : 74 Saumur : 1-75 — Bayonne : 4-55

ESCOMPTE ET RECOURVEMENTS

Achat et Vente de Titres sur toutes les Bourses Françaises & Étrangères

Paiement sans frais de tous coupons

Un mois avant les échéances pour les coupons des titres à revenu fixe

AVANCES SUR TITRES

Souscription sans frais à toutes les émissions

DÉPÔT de FONDS et de TITRES

Transferts, Echanges et Régularisation de Titres Renouvellement des feuilles de Coupons

Service de Coffres-Forts à Secrets

Un service continu de Garde est établi pour assurer la sécurité que comporte ce genre d'installation

CHANGEMENT de DOMICILE

Le CABINET DE CONSULTATIONS

M. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

est transféré 8, RUE FÉNELON, en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 8 Janvier 1912

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	au Marché et à l'abattoir			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.59			0,82	0,76	0,66
Vaches.....	1.245	1.058	130	0,8	0,72	0,62
Taureaux...	278			0,76	0,72	0,64
Veaux.....	1.410	2.073	46	1,08	1,04	0,96
Moutons....	19.916	9.157	4.720	1,05	1,00	0,97
Porcs.....	2.995	4.403		0,68	0,66	0,65

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur les bœufs veaux et moutons facile sur les porcs.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualité.

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile,

Les médecins la recommandent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du fl. : 3,50 ; le litre : 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée

des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à

du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Docteur ORTEL,

de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE. — CAHORS

Dépôt dans toutes les Pharmacies

(SERVICE D'HIVER 1911-12)

De Paris à Toulouse par Cahors							De Toulouse à Paris par Cahors							De Cahors à Libos															
739		3		1123		121		23		35		1125		42		16		1140-1128		1132(*)		4		122		700		1136	
OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	CAHORS. — dép.	6 60	7 28	12 40	6 52	6 20	7 50	12 54	7 7		
PARIS (Orsay) dép.	8 30	—	7 10	8 40	11 4	—	TOULOUSE...d.	1 38	4 45s.	3 47s.	6 38s.	8 45s.	11 37s.	6 10	9 16m.	—	—	—	Mercredi	6 20	7 50	12 54	7 7	Donelle (Arrêt)	6 24	—	12 58	7 11	
PARIS (Aust.) dép.	8 30	—	7 10	8 40	11 4	—	MONTAUBAN d.	1 49	5 37	4 37	7 59	9 34	12 30m.	7 15	10 53	—	—	—	Parnac	6 31	8 9	1 5	7 20	Luzach	6 37	8 22	1 11	7 27	
LIMOGES (arrivée)	3 16	2 12	12 53m.	2 45	8 39m.	—	Caussade.....	—	5 59	5 16	8 42	9 57	—	8 38	12 13.	—	—	—	Castelfranc	6 50	8 46	1 23	7 43	Prayssac (Arrêt)	6 53	—	1 26	7 46	
BRIVE... (arrivée)	6 20	3 41	2 28	4 33	12 53.	—	Cieurae.....	—	—	6 2	9 34	—	—	8 47	12 22	—	—	—	Puy-l'Evêque	7 2	9 11	1 34	7 58	Duravel	7 9	9 25	1 41	8 6	
BRIVE... (départ)	6 45	3 48	2 41	4 50	1 12	7 25	Sept-Ponts.....	—	—	6 13	9 46	—	—	8 59	12 34	—	—	—	Soturac-Touzac	7 17	9 37	1 49	8 14	Fumel	7 17	9 25	1 58	8 27	
Gignac-Cressensac	7 21	—	4 35	—	1 47	8 3	CAHORS... (arr.)	2 45	6 36	6 21	9 54s.	10 35	1 26	9 7	12 42	—	—	—	LIBOS	7 24	10 11	2 4	8 33	PARIS (Orsay) (arr.)	10 55	—	4 46m	8 42m	
SOULLAC (arr.)	7 45	—	4 54	—	2 6	8 23	CAHORS... (dép.)	2 49	6 43	7 4	10 40	1 30	—	9 27	3 32	—	—	—	PARIS (Orsay) (dép.)	7 50	10 51	10 9	9 9	Fumel	7 27	3 24	9 15	9 25	
CAZOUËLS	7 53	—	5 6	—	2 18	8 43	Espère.....	—	—	7 17	6 17	—	—	9 39	3 44	—	—	—	Soturac-Touzac	7 37	3 34	9 25	9 25	Duravel	7 45	3 41	9 32	9 39	
Lamothe-Fénélon	8 9	—	5 22	—	2 34	9 9	St-Denis-Catus	—	—	7 31	10 17	—	—	9 52	3 57	—	—	—	PARIS (Orsay) (dép.)	7 50	10 51	10 9	9 9	Puy-l'Evêque	7 54	3 48	9 39	9 39	
Nozac.....	8 19	—	5 32	—	2 44	9 20	Thédirac-Peyril	—	—	7 45	10 33	—	—	10 5	4 10	—	—	—	Duravel	7 45	3 41	9 32	9 39	Prayssac (Arrêt)	8 1	3 55	9 46	9 51	
GOURDON.....	8 31	—	5 44	—	2 56	9 33	Saint-Clair.....	—	—	8 3	6 53	—	—	10 14	4 19	—	—	—	Castelfranc	8 9	4	9 51	9 51	Luzach	8 21	4 10	10 1	10 9	
Saint-Clair.....	8 40	—	5 53	—	3 5	9 43	Dégagnac.....	—	—	7 54	6 42	—	—	10 23	4 28	—	—	—	PARIS (Orsay) (dép.)	7 50	10 51	10 9	9 9	Parnac	8 30	4 18	10 9	10 9	
Dégagnac.....	8 51	—	6 4	—	3 16	9 55	Saint-Clair.....	—	—	8 35	7 29	—	—	10 54	4 59	—	—	—	Duravel	7 45	3 41	9 32	9 39	Prayssac (Arrêt)	8 1	3 55	9 46	9 51	
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	6 15	—	3 27	10 7	CAZOUËLS.....	—	—	8 49	7 44	—	—	11 7	5 12	—	—	—	Castelfranc	8 9	4	9 51	9 51	Luzach	8 21	4 10	10 1	10 9	
Saint-Denis-Catus	9 13	—	6 26	—	3 38	10 19	SOULLAC (d.)	3 47	7 45	8 57	11 43	—	—	11 14	5 19	—	—	—	PARIS (Orsay) (dép.)	7 50	10 51	10 9	9 9	Parnac	8 30	4 18	10 9	10 9	
Espère.....	9 22	—	6 35	—	3 47	10 30	Gignac-Cressensac	3 48	7 47	9 3	11 46	—	—	11 18	5 33	—	—	—	Duravel	7 45	3 41	9 32	9 39	Prayssac (Arrêt)	8 1	3 55	9 46	9 51	
CAHORS (arrivée)	9 32	5 18	6 45	4 11	6 29	10 41	BRIVE... (d.)	4 23	8 22	10 2	9 7	12 22m.	3 1	12 11	6 26	—	—	—	PARIS (Orsay) (dép.)	7 50	10 51	10 9	9 9	Luzach	8 21	4 10	10 1	10 9	
CAH																													